

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 01 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 1^{er} septembre 2014 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : MM. SANCHEZ – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Mr le maire informe ses collègues qu'à la suite de l'acquisition par la commune de la parcelle située au lieudit « Rouires » chemin de Bagnoles, il a paru important de déplacer le projet du bâtiment d'hébergement collectif, initialement prévu sur une parcelle communale chemin des Agals, sur ce terrain.

Ce transfert nécessite une révision du PLU.

Mr PETERSEN, chargé du dossier, a préparé tous les documents en vue de la procédure de révision qui consiste à déclasser la parcelle actuellement en zone 1AUc en zone naturelle N, et de classer en zone 1AUc la nouvelle parcelle déclassée en zone N.

A cet effet, il demande à ses collègues de délibérer pour engager cette révision allégée.

Accord unanime du conseil municipal.

Il rappelle que parallèlement une modification est lancée, dont la procédure est limitée à un arrêté du maire, qui porte sur une adaptation du règlement à la loi ALUR et des modifications sur certains articles du règlement.

- RESILIATION DSP – CAMPING MUNICIPAL.

Mr le maire rappelle à ces collègues qu'avec l'assistance du cabinet juridique SP 2000, il a été lancé une procédure sur la modification dans la relation contractuelle entre la commune et les gérants du camping.

Dans le cadre de cette procédure, il y a lieu dans un premier temps de se prononcer sur la suppression, en accord avec les gérants, du service public facultatif pour lequel le camping est exploité, et ce à compter de sa fermeture le 31 octobre 2014.

Accord du conseil municipal.

A cet effet, le conseil municipal approuve l'avenant n° 2 du marché SP 2000 de la mission identique financièrement mais dont l'objet est modifié.

- APPROBATION CONTRATS EMPRUNTS 2014.

Mr le maire rappelle à l'assemblée que par décision du 02 juin 2014, il a été décidé de contracter deux emprunts pour l'opération du Centre de Loisirs.

La Caisse d'Epargne vient de transmettre les contrats et le conseil doit délibérer pour autoriser le maire à les signer.

Accord unanime du conseil municipal.

- CONVENTION DE COOPERATION TAP 2014-2015.

Le président indique aux conseillers que, dans le cadre du TAP 2014-2015, il y a lieu de mettre en place une convention entre la commune et le CIAS qui est chargé d'assurer l'animation pour le compte de la commune.

Accord unanime du conseil municipal.

- PARTICIPATION FINANCIERE – SCOLARISATION ECOLES PRIVEES.

Procédant à l'historique de cette affaire auprès de l'assemblée, le maire indique que la commune a été saisie en 2012, par l'association qui gère les écoles privées sous contrat avec l'Etat, au titre de la « loi Carle », afin que la

commune s'acquiesce de la somme de 1 564,47 € pour la scolarisation de trois enfants de VILLEGLEY dans des écoles privées.

Compte tenu du caractère non concerté de cette démarche, le maire indique qu'il n'a pas donné suite.

Cependant, la commune a été saisie début juillet par la préfecture lui rappelant que cette dépense était obligatoire, au regard de la loi.

Malgré une lettre d'observation et d'éléments de désaccord, la préfecture maintient sa position.

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas inscrire cette somme et de laisser la préfecture imposer le paiement d'office.

- MAITRISE D'ŒUVRE – CABINET OPALE.

Dans le cadre des investissements 2015, le maire propose aux conseillers que soit réalisée l'opération « aménagement accessibilité de la R.D. 620, en traversée d'agglomération », sur les bases du PAVE approuvé.

Afin de financer cette opération, il propose de solliciter une subvention auprès du conseil général, au titre des aides 2015.

Afin de préparer le dossier de demande de subvention, il indique qu'il a sollicité le bureau d'études OPALE, pour une mission de maîtrise d'œuvre complète d'études et de services pour un montant de 11 250 € H.T., soit 13 500 € T.T.C.

Il demande au conseil municipal d'accepter cette proposition, afin que ce dossier de demande de subvention soit prêt pour fin octobre.

Accord unanime du conseil municipal.

- VENTE COUPE BOIS - ONF.

Mr le maire informe ses collègues que la commune est saisie par l'O.N.F. qui demande si la commune, au titre de la gestion 2014 des forêts communales, est favorable à la vente de bois.

Comme pour les années précédentes, le conseil municipal, à l'unanimité ne souhaite pas procéder à ce type d'opération.

- COMPTE RENDU DELEGATIONS MAIRE.

En application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T., le maire informe ses collègues des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations. Il s'agit :

- Passation de deux contrats de location pour les garages 6 F et 6 H, à partir du 1^{er} septembre 2014.

- VIREMENT DE CREDIT.

Les virements de crédits portent sur le financement des travaux de réparation des dégâts occasionnés par les gens du voyage, au complexe sportif dont le montant de l'ensemble des dégâts est estimé à 17 500 € environ.

Accord unanime du conseil municipal pour le virement des crédits, afin de financer ces dépenses.

Il indique que l'expert sollicité donnera son rapport dans les prochains jours avec le montant d'indemnité correspondant.

Un compte rendu plus précis sera fait lors d'un prochain conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

Mr le maire évoque un certain nombre de dossiers pour lesquels des décisions seront prises lors de prochains conseils.

- Bornes charges véhicules électriques.

Ce dossier avait été évoqué lors d'un précédent conseil municipal.

Des incertitudes concernaient la prise en charge de ces équipements, ainsi que leur maintenance.

Le SYADEN, questionné sur ces interrogations n'a pas été en mesure de répondre.

Aussi, le maire propose au conseil municipal de ne pas donner suite à ce dossier qui ne paraît pas, dans l'état actuel des choses, d'un très grand intérêt, au niveau des équipements de la commune.

- Bureau de Poste.

Mr le maire fait le compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec une responsable de La Poste, au sujet du bureau de VILLEGLEY.

Il semblerait, dans la stratégie de cette société, qu'à terme, le bureau de poste ferme aux alentours de l'année 2017.

Plusieurs alternatives sont proposées (création d'agence postale, prestation par un privé). Cette responsable a notamment évoqué la non-conformité en matière d'accessibilité du bureau.

Mr le maire indique que ce dossier fera l'objet d'un débat, lors d'une prochaine réunion.

Une décision définitive du conseil municipal devra être prise dans le courant de l'année 2015.

○ Branchement électrique ancienne gare.

Les travaux de raccordement étant effectués, le maire demande à Mr BENOIT, de contacter l'entreprise d'électricité afin de définir les équipements pour mettre en place le branchement pour les commerçants ambulants.

Ce dossier fera l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil.

○ Comptage véhicules R.D. 620.

Mr le maire indique à ses collègues que le conseil général « Service Route », a communiqué les résultats du comptage effectué sur la R.D. 620, durant une semaine en juin.

Le nombre de véhicules est quasi identique aux années précédentes (aux alentours de 7 000 véhicules jour). La part poids lourds est de 6 % en moyenne, ce qui représente 400 passages.

○ Transports scolaires – piscine.

Mr le maire a été saisi par les enseignants pour une prise en charge des frais de transport et fréquentation des piscines pour deux classes.

Le montant est estimé à 3 000 €.

La période proposée serait pour la fin d'année scolaire 2015.

Il propose que ce dossier soit débattu lors d'un prochain conseil pour une prise en compte sur le budget 2015.

○ Rentrée scolaire.

Pour cette rentrée, le groupe scolaire compte 5 classes et 116 élèves.

Effectif identique à celui de l'an dernier.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ Mr BENOIT propose qu'une réunion soit programmée pour la préparation de la cérémonie du 11 novembre 2014.

⇒ Mme BELHACHE fait le compte rendu de l'intervention de Mr COURRIEUX, du service des Archives Départementales, concernant le classement des archives communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 h 15.



Le Maire,


Alain MARTY